



ANNEXE 1

NUMÉRO DE MATRICULE : _____

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (à compléter au plus tard le 31 décembre 2021)

*** Cette aide financière est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 483-2021.

NOM(S) DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S)

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ: _____

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

MAISON: _____

TRAVAIL: _____

CELLULAIRE: _____

ADRESSE COURRIEL : _____

À la suite de la constatation par la municipalité de la non-conformité de mon installation septique ou l'absence d'installation septique, je désire (nous désirons) bénéficier du financement qui pourra être offert par la Municipalité de Saint-Isidore par le biais du règlement d'emprunt relatif au programme de mise aux normes des installations septiques à la suite de son entrée en vigueur. Il est entendu que le taux d'intérêt ne sera connu que lors dudit financement du règlement d'emprunt.

En signant le présent formulaire, je (nous) soussigné (s) _____
_____ reconnais(sons) que :

- l'aide financière est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt relatif au présent programme, soit son adoption et son approbation par les personnes habiles à voter ainsi que le MAMH;
- l'aide financière bénéficie à l'immeuble et non à son propriétaire (ses propriétaires);
- les conditions de financement ne seront connus qu'une fois le règlement sera financé; il sera alors possible de vous désister du Programme en présentant à la Municipalité un meilleur financement.
- si le règlement d'emprunt n'entre pas en vigueur, le programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Isidore devient caduc mais il demeure ma (notre) responsabilité d'effectuer les travaux nécessaires afin d'être conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22)

En signant le présent formulaire, je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du règlement numéro 480-2021 intitulé « **Règlement établissant la création du « Programme de construction et de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Isidore** » » et m'engage (nous engageons) à respecter ces conditions ainsi que tout autre règlement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore.

Signé à Saint-Isidore, ce _____ 2021.

Propriétaire

Propriétaire

DÉSISTEMENT DU PROGRAMME *** après approbation du règlement d'emprunt 483-2021 par le MAMH
ou

TRAVAUX SANS FINANCEMENT MUNICIPAL
*** Vous devez joindre tous les documents requis (études de caractérisation, soumission et obtenir un permis de la municipalité)

Le financement de notre installation septique sera effectué par : _____

Signé à Saint-Isidore, ce _____

Propriétaire

Propriétaire

JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE, LES DOCUMENTS SUIVANTS:

- 1° le rapport d'expertise signé et scellé par une personne qui est membre en règle d'un ordre professionnel compétent en la matière (ingénieur ou technologue professionnel) ainsi que la facture détaillée et ventilée incluant les taxes applicables;
- 2° au moins (1) soumission préparée par une entreprise spécialisée détenant des licences appropriées et valides relativement à la construction ou la mise aux normes d'installations septiques, indiquant la nature précise des travaux à réaliser ainsi que le prix détaillé et ventilé incluant les taxes applicables;
- 3° tout autre document jugé pertinent afin de confirmer le respect des conditions du présent règlement.

Envoyer tous les documents par courriel à l'adresse urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca ou les déposer à l'hôtel de ville à l'attention de l'urbaniste.